



MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS

Liberté
Égalité
Fraternité



Familles monoparentales

Une nouvelle aide financière
transitoire de l'ASA pour 2025

Que vous soyez militaire ou civil...



... vous avez à charge
un ou plusieurs enfants rattachés
au nouveau contrat collectif
de PSC Santé en 2025

ET



vosre quotient familial (QF),
en situation monoparentale,
est inférieur ou égal
à 10000 €

Courant 2025, l'action sociale des Armées (ASA) va mettre en place
une aide à la cotisation mutuelle Santé pour vos enfants.



Le montant de l'aide
est de **180 € annuel**
par enfant jusqu'au
deuxième, soit **15 €
mensuel** par enfant



Cette aide
forfaitaire
sera versée
annuellement
(2^e semestre 2025)



Le **coût** de votre
mutuelle Santé enfant
est **réduit** grâce à cette
participation financière
de l'ASA

Rendez-vous au 1^{er} semestre 2025 pour tous les détails pratiques de cette aide !